



*Communiqué de presse
20 juillet 2017*

Premier bilan après la mise à l'abri du 7 juillet 2017

Point d'étape sur les suites de la mise à l'abri du campement de la porte de la Chapelle

Presque deux semaines après la mise à l'abri de 2 771 migrants occupant des campements de rue dans le quartier de la porte de la Chapelle à Paris, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, souhaite effectuer un point de situation.

À cette date, 1 850 personnes sont encore présentes dans les gymnases et les centres d'hébergements franciliens mis à disposition pour l'opération bénéficiant d'un suivi social et médical. La situation administrative précise de chacun est étudiée par les services de l'État afin de préparer l'orientation la plus appropriée, soit pour certains la procédure de réadmission dite « de Dublin », dans le pays européen du premier dépôt de la demande d'asile initiale.

895 personnes ont quitté les dispositifs de mise à l'abri d'urgence franciliens :

- 265 ont été orientées en CAO,
- 70 ont été orientées en CHU,
- 560 sont parties volontairement des structures d'hébergement.

Ces chiffres soulignent, selon le préfet de région, la prise en charge régulière et progressive depuis le 7 juillet dernier des personnes mises à l'abri, afin de trouver des solutions d'hébergement adaptées et dignes, et de rendre les gymnases à leur usage habituel dans des délais raisonnables.

Un nouveau pré-accueil pour plus de fluidité du centre de premier accueil de Paris

En parallèle, sur les instructions du préfet de région, le centre de premier accueil (CPA) situé porte de la Chapelle, a mis en place depuis une semaine une procédure de pré-accueil des migrants, permettant un accès plus rapide et plus apaisé des migrants au centre.

Ainsi, des tentes bleues ont été positionnées à proximité de l'entrée du CPA, proposant un accueil et un pré-diagnostic permettant d'organiser dans de meilleures conditions les prises

de rendez-vous. Les diagnostics et dossiers administratifs sont ouverts lors de l'entrée. Ce système permet de fluidifier la prise en charge des migrants depuis la rue. À titre d'exemple, 40 rendez-vous, en moyenne, ont été fixés chaque jour de la semaine dernière.

Ce dispositif de pré-accueil est complété par des maraudes afin de garantir une prise en charge la plus équitable possible des migrants.

Dans son fonctionnement plus global, depuis le 10 juillet, 532 personnes ont intégré le CPA et 436 ont été orientées vers des solutions adaptées d'hébergement.

À noter que la porte de la Chapelle fait l'objet d'un nouveau campement très fréquenté en journée et en soirée, par des migrants de passage. Ceux qui dorment sur place étant plutôt de l'ordre de 200 personnes maximum.

Michel Cadot, préfet de région rappelle que l'État reste très vigilant sur ce dossier et suit de près la situation sur le terrain des personnes prises en charge.

Il rappelle qu'en Île-de-France, plus de 9 000 places d'hébergement sont dédiées à la mise à l'abri de migrants, soit près de la moitié des places nationales ouvertes actuellement.

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)